

**FORMATION****REGLEMENTATION**

Travaux en milieu occupé. : Quelles réglementations?

| PUBLIC CONCERNE | PROGRAMME |
|--|---|
| Maîtres d'ouvrage Maîtres d'oeuvre Entreprises : Chefs d'établissements | 1 : Connaissance de la loi 93-1418 du 31/12/93, du décret 94-1159 du 26/12/94, du décret du 20/02/1992, le règlement général de sécurité du 25/06/80 (dispositions particulières) |
| PRE-REQUIS Aucun | 2 : Les entreprises utilisatrices et les entreprises intervenantes, le CHSCT, la coordination SPS, les obligations du maître d'ouvrage, des chefs d'établissements... |
| OBJECTIFS PEDAGOGIQUES Maîtriser les obligations réglementaires des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'oeuvre et des Chefs d'entreprises Connaître les implications liées aux 3 réglementations | 3 : Les Implications liées aux trois réglementations |
| DUREE ET LIEU DU STAGE Durée : 1/2 journée Lieu : Formation réalisée en salle sur Paris Centre. Peut être réalisée en intra (8 personnes mini) | 4 : Les Obligations liées au maîtres d'ouvrage, aux chefs d'entreprises, aux maîtres d'oeuvre |
| Dates : - DEUX 1/2 journées - UNE 1/2 journée | 5 : Les risques juridiques |
| COÛT DE LA FORMATION Cf Tarif Nombre de stagiaires : 8 personnes minimum 15 personnes maximum | La formation est dispensée par : Michel Lacour - Coordonnateur SPS niveau 1 conception et réalisation Un responsable juridique Un classeur du cours est remis à chaque stagiaire |

LE SAVIEZ-VOUS ?

25/06/80 : LIVRE 1 : DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC
SECTION 4 : TRAVAUX

Article GN 13 : Travaux dangereux (Arrêté du 7 juillet 1983)

L'exploitant ne peut effectuer ou faire effectuer, en présence du public, des travaux qui feraient courir un danger quelconque à ce dernier ou qui apporteraient une gêne pour son évacuation .

PERSONNE A CONTACTER

Nathalie Subra
LACOUR COORDINATION INGENIERIE
3, rue d'Hérivaux - 60580 COYE-LA-FORÉT
ns@lacoord.com

FICHE N° 2

POUR NOUS JOINDRE

Tel. 03 44 58 78 20 - Fax 03 44 58 99 46
<http://www.lacoord.com>